

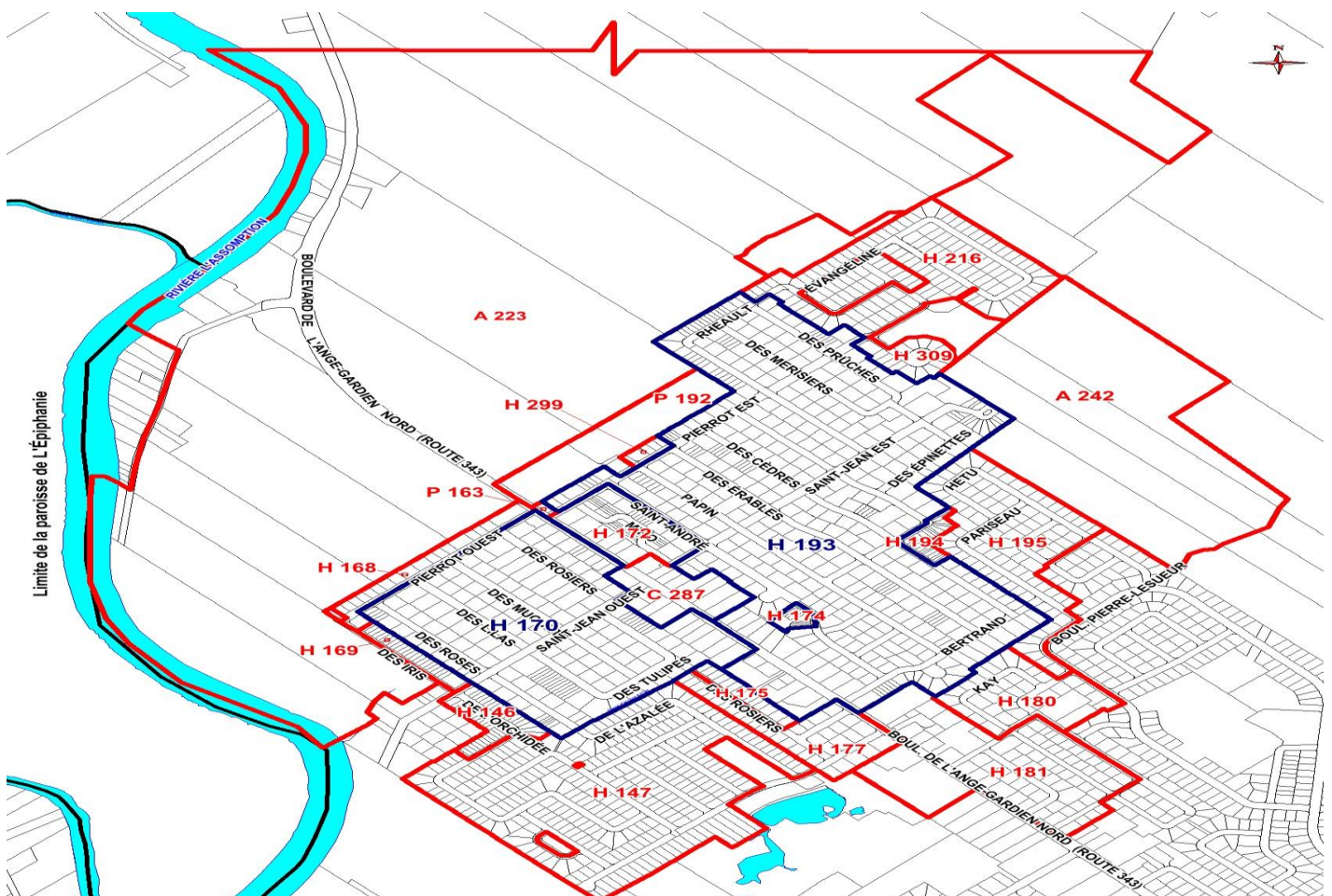
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 119-80-2013

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 119-80-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 119-2005 :

PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le 10 décembre 2013, le premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 119-2005, tel qu'amendé, soit :
 - Modifier les normes de la grille de la zone H-170 (Domaine des fleurs);
 - Modifier les normes de la grille de la zone H-193 (Domaine Papin).
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue **le mardi 21 janvier 2014 à 19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval à L'Assomption.
3. L'objet de ce projet de règlement est :
 - Modifier les normes de la grille de la zone H-170 (Domaine des fleurs);
 - Modifier les normes de la grille de la zone H-193 (Domaine Papin).



4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou tout autre membre du conseil désigné, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

5. Que le premier projet de règlement 119-80-2013 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption le 14 janvier 2014 et publié le 17 janvier 2014.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville